



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du lundi 30 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><b><u>Etaient présents :</u></b> BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, MERTIN Claire.</p> <p><b><u>Etaient absents excusés :</u></b> RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle LAMBOROT Cécile, ayant donné pouvoir à Sébastien GROUILLER</p> <p><b><u>Secrétaire de séance :</u></b> CORRE Michelle</p> <p><b><u>Secrétaire de Mairie :</u></b> BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 11</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 13</p> <p>VOTES Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date de convocation : 26/01/2023</p>
--	---

### **OBJET : DELIBERATION**

Relative au renouvellement du contrat CUI de l'adjoint technique

Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat CUI de l'agent technique arrive à expiration le 31 janvier 2023.

Pôle emploi a été contacté pour procéder au renouvellement de celui-ci. Une aide de l'état de 40% sur 26h pour 6 mois est accordée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler ce contrat CUI d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet 2023 et autorise le maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.



Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 30 janvier 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID : 071-217104637-20230130-202302-DE

